N° 2912 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 1er Juin 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Aujourd'hui 31 Mai

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING
commence la publication
D'UN ROMAN NOUVEAU

LA
MENDIANTE D'AMOUR
PAR
Pierre Decourcelle

Cette œuvre est assurément la plus passionnante de toutes celles du fécond écrivain. Avec un talent de psychologue délicat et subtil il y a décrit l'état d'âme d'une malheureuse femme qui trahit l'amant qui l'a séduite — pour porter un amour à la propre sœur de sa victime.

Les tortures et les idées de vengeance de la jalousie mises en opposition avec les tendresses filiales dans le même cœur féminin créent des situations terriblement pathétiques et qui, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, laissent le lecteur dans l'anxiété et le trouble.

LA MENDIANTE D'AMOUR

est assurée d'un immense succès auprès du public.

LA CONSÉCRATION de la diplomatie russe

Si le monde civilisé suit avec une attention si prononcée les fêtes de Moscou, c'est que l'on a compris partout à la fois, chez les ennemis comme chez les amis, que cette émouvante cérémonie traditionnelle empruntait aux circonstances une double signification. En vérité, c'est moins au sacre d'un nouvel empereur qu'il nous est donné d'assister qu'à la consécration d'un nouvel ordre de choses, à la consécration de l'hégémonie russe sur la moitié de l'Europe et les trois quarts de l'Asie.

Evoquez un instant cet éblouissant cortège de princes, de généraux, de diplomates qui se pressait dans l'église de l'Assomption devenue soudain trop étroite. Tous les rivaux de la Russie sont là, et tous ses alliés et tous ses clients, anciens et nouveaux. Ceux-ci viennent des Balkans, ceux-là de l'Extrême-Orient. Ce sont ces « nouveaux venus » qui, impérieusement, attirent l'attention.

* * *

Evidemment que le fils du Ciel et le mikado aient fait acte de présence diplomatique au couronnement de Nicolas II, cela n'a en soi rien d'extraordinaire. Il y avait déjà un Chinois et un Japonais au couronnement d'Alexandre III. Mais remarquez, je vous prie, quelle est cette fois-ci la qualité des ambassadeurs : Li-Hung-Chang, n'est-ce pas l'homme de génie qui s'efforce depuis trente-cinq ans de mettre la Chine à l'école de la civilisation occidentale et qui a tant contribué par son sang-froid à la sauver des conséquences de sa défaite ? Le maréchal Yamagata, n'est-ce pas le conquérant de la Corée et de Port-Arthur et mieux encore, puisqu'il a préparé comme ministre ce qu'il a accompli comme généralissime, l'organisateur de la victoire japonaise ?

Ces deux hommes au Kremlin, cela veut dire que le triomphe de la Russie est complet sur les rivages du Pacifique. La Chine arrachée au démembrement par une intervention providentielle, a fini par s'avouer à elle-même son impuissance et pour mériter toujours une protection si efficace, elle témoigne d'une manière éclatante sa gratitude à la toute-puissante voisine qui a formé et édifié la triple entente à laquelle elle a dû son salut. Les Anglais ont raison de jeter leur cri d'alarme. Rien ne saurait désormais empêcher que le Transsibérien n'ait son point terminus à quelques lieues de Péking. Les Russes sont enfin parvenus à la mer libre, dans le golfe de Petchili.

Le Japon vainqueur a parcouru le même chemin que la Chine vaincue. Lui aussi avait quelque chose à comprendre. Il a dû reconnaitre que les victoires remportées sur les mandarins ne comptent guère, qu'un conflit avec les maîtres de la Sibérie pourrait être fatal à sa grandeur naissante et qu'il ne fallait pas compter outre mesure sur l'appui de la Grande-Bretagne. Il s'est donc résigné à évacuer la presqu'île du Lia-Toung et à régler à l'amiable avec la Russie la question de Corée.

Que reste-t-il donc de ces combinaisons des diplomates d'outre-Manche naguère encore célébrés ? Avoir rêvé si longtemps que l'on tiendrait la grande rivale en échec par cette Chine que sa superficie dans les atlas et son chiffre de population dans les statistiques rendaient si formidables, avoir ensuite, lorsque le colosse aux pieds d'argile s'effondre, recommencé le même rêve avec ce Japon, qui s'était si rapidement et si brillamment civilisé à la prussienne, et voir soudain Chine et Japon passer à l'ennemi !

Même triomphe pour le czar blanc à l'ouest. Les Serbes et les Bulgares, qui formèrent si longtemps l'extrême-droite de l'armée austro-allemande ne forment-ils pas aujourd'hui l'extrême-gauche de l'armée russe !

Et tous ces merveilleux résultats ont été acquis non-seulement sans guerre, mais sans menace de guerre, sans la plus petite mobilisation, sans la moindre démonstration navale, sans même une de ces harangues comminatoires où excellait Bismarck, quand, à la tribune du Reichstag, il se drapait dans une attitude de Jupiter tonitruant. Une diplomatie habile, instrument d'une volonté persévérante, a suffi.

* * *

Il faut aller plus loin. Oui, la Russie doit beaucoup aux hommes auxquels ses destinées ont été confiées depuis un quart de siècle. Alexandre II a noblement réparé en 1875, dans la mesure où cela était possible, l'erreur commise en 1870-71, l'abandon de la France. Alexandre III a su gagner par la paix, résolument maintenue, plus que les plus heureux conquérants.

Nicolas II, dès ses débuts, s'est montré digne de son père et de son grand-père. Enfin ils ont trouvé, tous les trois, des auxiliaires incomparables : Gortchakof, de Giers, Lobanof.

Mais, admettons que la Russie eût été aux mains de souverains à l'esprit moins clairvoyant, au cœur moins généreux et de ministres moins habiles et moins dociles, il ne semble pas qu'il en fût résulté pour elle une diminution trop sensible de force et d'influence.

C'est en vain que l'on cherche dans les deux mondes une puissance dont la grandeur soit mieux assurée que la science pour un plus long avenir. L'Allemagne, toute armée jusqu'aux dents, toute admirablement disciplinée qu'elle demeure est à la merci d'une défaite. L'Angleterre, malgré ses flottes innombrables, est à la merci d'une scission de ses grandes colonies, Canada, Cap de Bonne-Espérance, Australie.

La Russie est inattaquable derrière les glaces et les déserts. Elle est indivisible dans cet immense morceau de la planète qui s'étend, tout d'une pièce, de l'Europe centrale à l'Amérique boréale. Elle en est toujours à cette période de l'adolescence où chaque année apporte des forces nouvelles. Le nombre de ses habitants a quadruplé en moins d'un siècle. Elle est montée au premier rang et l'on ne voit pas comment elle en pourrait descendre.

UN DIPLOMATE.

LE CARNET D'UN CITADIN

La Mendicité

Il est peu de communes de France un peu importantes, où, à côté de la plaque bleue réglementaire portant les renseignements relatifs aux distances séparant l'endroit des villes voisines, ne figure pas l'avis : « La mendicité est interdite sur le territoire de la commune. »

Vous lisez l'indication et dix pas plus loin, vous vous trouvez entre un cul-de-jatte et un manchot qui tous deux, gémissent l'un en ténor, l'autre en baryton et font un appel à votre porte-monnaie.

Inutile de vouloir leur faire lire l'inscription bannissant leur industrie de la ville.

Ils connaissent aussi bien que vous la fameuse pancarte mais ils y attachent autant d'importance qu'un sourd à un solo de contre-basse.

A Lille, à Roubaix, à Valenciennes, à Dunkerque, partout où la population présente un chiffre respectable d'unités, les mendiants se répandent en tirailleurs et promènent leurs infirmités plus ou moins vraies à travers les rues.

Le spectacle de ces guenilles et de ces exhibitions de plaies n'est pas seulement attristant, il est souvent répugnant et on s'étonne que la police n'intervienne pas pour débarrasser les passants des exploiteurs — c'est le mot qui convient — de la charité publique.

Car, il ne faut pas s'y tromper :

Sur dix mendiants, huit le sont, non par besoin absolu mais parce qu'ils trouvent le métier lucratif.

Ils mettent la pitié publique en coupe réglée, se plaignent d'un tas de choses qu'ils n'ont pas et simulent des infirmités absentes. Peu à peu, grâce à la complaisance des agents qui ferment les yeux et sont, en ce cas, plus aveugles que les trois quarts des roublards qui se donnent cette « qualité », peu à peu disons-nous, les rues de nos villes ressemblent, les jours de marché, à quelque coin de la cour des Miracles.

Il serait grand temps qu'on prit des mesures pour enrayer la montée des loqueteux dans notre région. Nous sommes compatissants à la pauvreté, mais quand elle revêt des allures professionnelles, on nous permettra de penser qu'elle change de nom et de caractère.

Un des genres d'exploitation les plus en usage à Lille et dans les grands centres du département, est de se servir d'enfants pour apitoyer le public.

Pendant que le père et la mère se grisent au cabaret du coin, le petit racole les passants, nasille une histoire attendrissante apprise par cœur et vous arrache un gros sou destiné dans votre pensée à lui donner du pain mais qui, en réalité, ajoutera simplement un verre de genièvre à ceux qu'absorbe quotidiennement à la santé des gogos, la délicieuse famille du petit mendiant.

Il y a ainsi pour parler seulement de Lille, une légion de ces jeunes vagabonds que leurs parents envoyent mendier et qui ne doivent rentrer à la maison qu'avec une somme fixée d'avance.

Si le petit rentre sous le total indiqué, une raclée de première grandeur lui est servie par les mains paternelles et une douce promesse de renouvellement lui est faite en cas de récidive.

Ainsi s'explique l'âpreté tannante de ces jeunes gosses qui vous harcèlent et insistent à dix reprises, même après avoir essuyé un énergique refus.

Ils entrevoyent pour la rentrée la torgnole inévitable, aussi déployent-ils toute leur éloquence pour vous arracher la pièce de monnaie qui leur assurera un moment d'accalmie dans leur existence agrémentée de taloches.

Eh bien des faits de ce genre ne devraient pas se produire.

Il nous semble que tout enfant pris en flagrant délit de mendicité devrait être conduit au poste et interrogé.

Une fois en possession de l'adresse des parents, on relacherait le petit, mais on arrêterait immédiatement l'homme assez dégradé pour se livrer à cette honteuse exploitation de l'enfance.

D'autre part, comment laisse-t-on circuler par les rues, des hommes atteints d'infirmités chroniques leur empêchant tout travail ?

N'est-ce pas les pousser à la mendicité que de les abandonner ainsi sans leur offrir même l'asile d'un coin d'hospice.

Il y aurait dans cet ordre d'idées bien des progrès à réaliser, bien des réformes à apporter au vicieux état de choses existant, mais en attendant les projets de loi pratique, il y a une chose toute simple à faire.

C'est de recommander à la police des villes d'apporter plus de zèle, plus de vigilance dans la protection des passants contre les « Mendigots » professionnels.

Nons nous sentons exploités.

Il est juste que nous demandions à l'autorité de nous protéger.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

En cinq ans, la population de Londres a augmenté de 221.060 habitants. Elle est aujourd'hui de 4,453,000 habitants.

* * *

La Suisse possède 7.637 hôtels et pensions ayant un total de 82,055 lits ; le service y est fait par 25,810 domestiques.

* * *

D'une expérience faite récemment, il résulte qu'il suffit de 2 h. 1/2 pour faire les opérations nécessaires pour transformer un arbre en papier et en journal.

* * *

On va prochainement célébrer le cinquantenaire de l'École française d'Athènes qui a été créée en septembre 1846.

* * *

Les Anglais construisent à Davonport, un cuirassé et un contre-torpilleur qui détiendront le record de la vitesse à la mer, le cuirassé avec dix-huit nœuds à l'heure, le contre-torpilleur avec trente-et-un.

* * *

Un Comité s'est constitué pour élever une statue à Gavarni. M. de Goncourt en a accepté la présidence.

* * *

La première idée de la limitation du travail à huit heures par jour appartient paraît-il à Philippe II, roi d'Espagne, qui fit une réglementation dans ce sens pour les ouvriers des fortifications et des fabriques en 1593.

* * *

A Pico de Hano (Santander) on a découvert une immense mine d'une tourbe, qui promet de donner d'excellents résultats employée comme combustible pour usages industriels et domestiques.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 30 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Les nominations d'archevêques et évêques

M. Rambaud a fait signer à M. Félix Faure un décret aux termes duquel sont nommés : Archevêque de Toulouse, Mgr Mathieu, évêque d'Angers ; archevêque de Tours, Mgr Renou, évêque d'Amiens ; archevêque d'Avignon, Mgr Sueur, évêque d'Evreux ; archevêque d'Auch, Mgr Balaïen, évêque de Nice ; évêque à Laval, M. Geay, archiprêtre à Lyon ; évêque de Chartres, M. Mollien, vicaire général à Amiens ; évêque de Nantes, M. Rouard, vicaire général de Dijon, évêque de Nîmes, M Biginot, vicaire général de Bourges ; évêque à Amiens, M. Dizien, vicaire général de Sens ; évêque à Evreux, M. Colomb, vicaire général de Valence ; évêque à Nice, M. Chapon, chanoine titulaire de Nantes ; évêque à Angers, M. Baron, curé desservant à Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Les voyages de l'escadre du Nord

Le ministre de la marine a fait savoir que l'escadre du Nord visiterait, pendant le mois de juin 1896, les ports de l'Espagne, Corcubion, Vigo, Arosa et Le Ferrol.

L'ANNEXION DE MADAGASCAR

Dans l'exposé des motifs du projet de loi qui déclare Madagascar colonie française, et dont nous annonçons le dépôt dans le compte rendu du Conseil des ministres, M. Hanotaux rappelle les deux actes qui ont été successivement soumis à la signature de la reine des Hovas.

La notification du dernier acte, qui comportait la prise de possession de fait, a donné lieu à un échange de vues et à des demandes d'éclaircissement de la part de certaines puissances au triple point de vue diplomatique, judiciaire et législatif.

Les puissances qui sont liées avec Madagascar par des traités antérieurs ne nient pas que la substitution de la souveraineté hova doive faire disparaître, *ipso facto*, les anciens traités, mais elles ne paraissent pas disposées à tirer les mêmes conséquences d'une simple déclaration de prise de possession.

Cependant, en raison des sacrifices faits par la France, le gouvernement français veut assurer à nos nationaux et à nos produits une situation privilégiée dans l'île ; aussi, pour dissiper toute obscurité et toute incertitude, le Cabinet a-t-il décidé de déclarer colonie française Madagascar et les îles qui en dépendent.

Cette décision n'implique aucune modification dans le gouvernement et l'administration intérieure de l'île.

Le gouvernement français se prémunit contre les périls d'une immixtion trop directe dans les affaires du pays, et ne veut pas porter atteinte aux statuts individuels des habitants, aux lois, aux usages et institutions locales.

Les lois françaises s'étendront désormais à Madagascar, mais elles n'y seront appliquées que quand elles y auront fait l'objet d'une promulgation spéciale.

D'autre part, la Reine conserve avec son titre les avantages et les honneurs qui lui sont accordés, mais dans les conditions de l'acte unilatéral du 18 janvier. Il en sera de même des chefs indigènes avec le concours desquels les résidents croiront devoir administrer.

Dès que les questions d'ordre diplomatique auront été réglées, le gouvernement demandera à la Chambre d'établir promptement le régime économique de Madagascar et fera connaître dans un débat spécial les vues du gouvernement sur l'organisation générale de notre nouvelle colonie.

Le projet ne renferme qu'un seul article déclarant colonie française Madagascar et les îles en dépendant.

CHAMBRE

Séance du 30 mai 1896

Avant la séance

LA COMMISSION DU BUDGET

Démission de M. Cros-Bonnel

Paris, 30 mai. — Au début de la séance de la commission du budget, M. Delombre a donné lecture d'une lettre par laquelle M. Cros-Bonnel, député de l'Hérault, donne sa démission de commissaire pour raisons de santé. Cette démission porte à six le nombre des commissaires que la Chambre, réunie dans ses bureaux, aura à remplacer mardi prochain. Cette deuxième élection de la commission du budget fournira à la chambre l'occasion de manifester son opinion sur les projets financiers du gouvernement.

Les budgets de 1895 et 1896

M. Delombre a fait connaître ensuite l'état du budget de 1895 et de 1896. Pour le budget de 1895, les moins-values sont de 34.306.986 fr. et les crédits supplémentaires de 21,252,256 fr., soit un excédent de dépenses de 55.559.252 fr., réduits à 15 ou 20 millions pour diverses annulations de crédits. Pour le budget de 1896, au contraire, les plus-values sont de 11.249.360 fr. Les dépenses supplémentaires s'élevant à 1.147.829 fr., réduisent l'excédent des recettes à 10.101.551 fr.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Brisson préside.

M. G. Berry a la parole sur le procès-verbal.

A la suite du scrutin sur l'urgence de sa proposition tendant à créer un insigne pour les combattants de la guerre franco-allemande, des rectifications ont été faites aux votes émis.

Il en résulte que le vote de minorité est devenu un vote de majorité.

L'orateur demande que la constatation d'un pareil fait figure au procès-verbal.

Le président fait observer qu'il a seul qualité pour ordonner des modifications au procès-verbal.

Il ne tolérera pas que l'on critique d'une façon quelconque la sincérité des votes émis par la Chambre.

L'incident est clos.

L'élection d'un vice-président

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Sarrien.

M. Sarrien, qui avait démissionné lors de sa nomination comme ministre de l'intérieur, se représente.

A la fin du scrutin, comme il ne manque qu'une voix pour parfaire le *quorum*, le président prend part au vote. Le scrutin est clos à quatre heures moins un quart.

M. Sarrien est élu par 257 voix contre 291 votants.

Les Sociétés de secours mutuels

M. Hanotaux dépose un projet sur Madagascar, puis on reprend la discussion de la loi sur les Sociétés de secours mutuels.

Le 9 mars, on était resté à l'art. 6 de ce projet. Cet article est adopté.

Sur l'article 7 portant que, dans les 3 premiers mois de chaque année, les sociétés doivent adresser au ministre de l'intérieur la statistique de leur effectif, du nombre et de la nature des cas de maladie de leurs membres, **M. Roche** demande qu'on supprime l'obligation d'indiquer « la nature » de la maladie, il invoque le secret médical.

M. Audiffred rapporteur répond.

M. Roche se contente d'une demi concession et les articles 7 à 9 sont adoptés.

Sur l'article 10 sanctionnant les infractions commises, **M. Julien Goujon** estimant ces sanctions insuffisantes, demande que le tribunal de répression puisse connaître en même temps les infractions civiles. La commission accepte cet amendement ainsi qu'un autre amendement de M. Sibille réglant la procédure de la marche à suivre en cas de dissolution par voie judiciaire de ces sociétés.

Les articles 10 à 13 sont adoptés.

M. Aynard propose d'intercaler entre les articles 13 et 14 un article ainsi conçu :

La part attribuée aux sociétés de secours mutuels dans les fonds provenant des comptes abandonnés des caisses d'épargne sera répartie entre les diverses sociétés de secours mutuels sans distinction.

M. Aynard. — Le projet de loi donne la liberté aux sociétés non autorisées mais il les entrave dans leur initiative. Il cherche à obliger les sociétés libres à entrer dans le moule des sociétés approuvées. Pourquoi ? Elles sont aussi bien administrées que les autres et ne demandent rien au budget. En décidant de leur donner une part des fonds provenant des Caisses d'épargne on ne fera qu'un acte de justice. Cet argent ne vient pas du budget. C'est de l'argent sorti de la poche des pauvres gens et qu'ils ont oublié. Il n'y a pas de raison d'exclure du partage les sociétés libres (Applaudissements).

M. Audiffred répond que la commission refuse aux Sociétés libres une part de ces fonds parceque ces Sociétés ne prouvent pas qu'elles sont en mesure de tenir leurs engagements.

La subvention même indirecte de l'Etat constituerait un brevet de bonne gestion. (Très bien).

L'amendement de M. Aynard n'est pas accepté. L'art. 14 est adopté.

Nouvelle défense des Société par **M. Dussaussoy**.

Sur l'art. 15, **M. Dussaussoy** demande qu'on leur donne les mêmes droits qu'aux sociétés approuvées pour ce qui est d'acquérir, vendre, échanger, hypothéquer, placer leurs fonds, etc.

L'amendement Dussaussoy est repoussé et l'article 15 adopté.

Les communes seront-elles tenues de fournir aux sociétés libres qui le lui demanderont les locaux nécessaires à leurs réunions ? C'est ce que demandent **MM. G. de Clagny, Berteaux, Leydet, Marcel Habert**, etc.

— Qu'elles se fassent approuver, répond le rapporteur, nous leur faciliterons l'obtention de l'autorisation.

Les municipalités ne refuseront jamais le local de la mairie aux sociétés qui offrent des garanties.

Les articles 16 à 20 sont adoptés et la suite est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures.

Physionomie de la séance

Quelle fastidieuse opération que ces scrutins publics à la tribune, surtout quand ils durent, comme aujourd'hui, pendant une heure et demie ! Aucune candidature n'ayant été opposée à celle de M. Sarrien pour la vice-présidence, les députés ne s'étaient pas pressés d'arriver et peu s'en est fallu que le *quorum* ne soit pas atteint. Les huissiers avaient beau battre le rappel dans les couloirs, à la buvette, à la bibliothèque, le nombre des votants n'augmentait qu'avec une lenteur désespérante. Finalement, pour arriver au chiffre fatidique de 291, il a fallu que M. Sarrien lui-même vint déposer son bulletin dans l'urne — un bulletin blanc, bien entendu, — et que M. Brisson prit part au scrutin, ce qu'il ne fait jamais quand il occupe le fauteuil.

Le scrutin clos, on a repris la discussion du projet sur les sociétés de secours mutuels, interrompue depuis deux mois et demi. Le rapporteur, M. Audiffred, est aussitôt monté à la tribune pour expliquer que la commission avait donné satisfaction à la plupart des auteurs d'amendements.

On pouvait croire, dans ces conditions, que le débat serait rapidement mené. Hélas ! on comptait sans les bavards, et Dieu sait s'ils sont nombreux sous la coupole du Palais-Bourbon !...

Soyons justes, cependant. Tous les orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui n'ont pas dit que des paroles inutiles. Certains d'entre eux ont même apporté à la tribune des observations très judicieuses. Mais le sujet n'est pas précisément folâtre et si tout le monde est d'accord sur l'importance de la question, bien des gens ne se passionnent pas pour les détails de procédure qu'elle soulève. Au surplus, les modifications proposées ne portaient que sur des points secondaires. Le débat ne sera véritablement intéressant qu'en seconde lecture.

T. H.

Dégradation d'un traître

Châlons-sur-Marne, 29 mai. — Le sergent-fourrier Boullot du 153e régiment d'infanterie, en garnison à Toul, condamné par le conseil de guerre du 6e corps à vingt ans de détention et

---

LA MENDIANTE D'AMOUR

par Pierre Decourcelle

PREMIÈRE PARTIE

I

VENGEANCE DE FEMME

Par cette fin d'après-midi de décembre la calme et aristocratique rue Saint-Florentin avait été en proie à une animation et à un tumulte tout à fait en dehors de ses traditions de paisible élégance et d'opulente tranquillité.

Le Cercle des Arts Modernes, installé dans le superbe immeuble qu'il venait de s'y faire construire, pendait sa crémaillère, en invitant ses amis à l'inauguration de son exposition annuelle de peinture.

De l'aveu unanime, cette inauguration avait été un triomphe. Et quant à l'exposition elle-même, jamais les Arts modernes n'avaient réuni une pareille collection de merveilles.

Cependant parmi cette réunion de toiles magistrales, il y en avait une qui, non seulement par le talent et le nom de son auteur, mais surtout peut-être par l'éclatante réputation et la beauté de son modèle, avait attiré plus que toutes les autres la curiosité et l'admiration de la foule.

C'était un magnifique portrait peint par Chartran, de Paule Santenay, son illustre confrère, la continuatrice attendrie de l'admirable Millet, sentant et rendant comme son maître toute la poésie de la nature, mais avec une note personnelle de délicatesse et d'émotion, due vraisemblablement à son sexe, et donnant comme un vague reflet des souffrances et aussi des joies de la passion.

Paule Santenay était représentée en pied, hardiment vêtue, comme une courtisane vénitienne de Paul Véronèse, d'une robe de velours rouge, garnie de martre zibeline, la tête nue, la palette passée dans la main gauche, tandis que la main droite, appuyée sur une table, semblait soutenir l'artiste, plongée dans une profonde rêverie.

La tête était une merveille d'expression ; la chair palpitait, les narines frémissaient, le modèle vivait réellement. Et les plus indifférents, les moins susceptibles de comprendre une œuvre d'art s'arrêtaient, empoignés quand même, en présence de cette jeune femme aux cheveux d'un noir bleuâtre, couronnant un front large, légèrement bossué et qu'une ride imperceptible traversait, sillon creusé par la pensée incessante du génie en travail.

Sous des sourcils d'un dessin superbe, les yeux s'ouvraient, immenses, à la fois sombres et étincelant d'un feu caché et comme mystérieux. La bouche mi-close, aux lèvres d'un rouge de sang, un peu épaisses, découvrait des dents petites, semblables à des dents de chatte, et d'une admirable blancheur. D'ailleurs sculpturalement belle, grande, élancée et la robe aux plis lourds retenue un peu au-dessous de la taille par une ceinture de vieil argent, laissait deviner les formes sveltes et puissantes d'un corps d'une pureté antique de lignes.

Aussi, dans le grand salon de conversation où les membres du club s'étaient réunis pour bavarder avant le diner, selon l'habitude quotidienne, déclarait-on unanimement que le morceau à sensation, le « clou » de l'Exposition était sans contredit le portrait de la grande artiste.

— Chut ! messieurs... fit soudain le petit baron de Varades, un des acteurs à succès de la fameuse troupe théâtrale du Cercle... Ne prononcez plus le nom de Paule Santenay... Voici Bernard de Preuil !...

— De Preuil au Cercle !... exclama un des « potiniers » les plus acharnés de la bande, lui qu'on ne voyait plus !.. Il y a donc de la brouille dans le ménage ?...

— Plus que de la brouille !... On prétend que tout est rompu !...

— Pas possible ?...

— Taisez-vous ! C'est lui !...

Un beau garçon d'une trentaine d'années, de taille moyenne, aux grands yeux bruns pleins d'une douceur séduisante, à la moustache fine et galamment retroussée, venait d'apparaître dans la salle.

Tout en distribuant de droite et de gauche quelques saluts, il marcha droit à de Varades, et lui prenant les deux mains :

— Ah ! mon bon Raoul, fit-il d'un ton rempli d'une affectueuse cordialité... je suis content de te voir ! J'ai à te parler.

— Moi aussi !...

— Vraiment ! Comme cela se trouve !

— Dines-tu ici ?

— Non !... Mistress Stevenson, tout à l'heure à l'Exposition, m'a invité et j'ai accepté.

Eh bien !... je dine chez papa, avenue du Bois Si tu veux, je te jetterai chez elle en passant, et nous causerons en route.

— Très volontiers.

Après quelques mots échangés avec les habitués, les deux jeunes gens descendirent dans le vestibule, endossèrent leur pelisse de fourrure par-dessus leur costume de soirée et sortirent.

Devant la porte, une file de coupés de grande remise, marqués aux initiales du Cercle, stationnaient.

Un chasseur ouvrit la portière de l'un d'eux où les deux amis s'installèrent.

Quand la voiture se fut ébranlée, Varades attaqua la conversation avec une hardiesse un peu indiscrète, peut-être, mais excusée par sa longue intimité avec de Preuil.

— Eh bien ! Est-ce vrai ?

— Quoi donc ?...

— Ce qu'on dit !

— Et que dit-on ?

— Mais... que c'est fini avenue de Villiers, et que nous devons considérer la jolie miss Bella Stevenson, la séduisante américaine, qui s'appuyait si gentiment sur ton bras tout à l'heure, comme la future comtesse de Preuil !...

— Oh ! Oh ! fit Bernard en souriant... On dit tant de choses que cela !...

— Ce sont les dernières nouvelles !... Sont-elles exactes ?...

— Ma foi, comme presque toutes les nouvelles, il y a du vrai et du faux.

— Voyons le faux pour commencer !

— Eh bien, mon cher, sans vouloir médire du mariage auquel nous finirons peut-être, un jour ou l'autre, toi et moi, par demander le seul bonheur réel de la vie, je ne suis nullement décidé pour l'instant à... sauter le pas, et le serais-je, que ce n'est pas avec miss Bella que j'exécuterais cet exercice !

Pourquoi ?... — Elle est abominablement riche et adorablement belle...

— Elle l'est trop. Nos femmes légitimes n'ont pas besoin de ce formidable arsenal de séductions, agrémenté de l'art de s'en servir, que me semble posséder sur le bout du doigt la ravissante Bella. Ce qui est vrai, par exemple, c'est que sans s'en douter, elle m'a rendu un grand service.

— Un service ?

— Qui a justement trait à la première et à la seule vraie des nouvelles dont tu parlais tout à l'heure.

— Ta rupture avec.., l'avenue de Villiers ?

— Précisément.

— On a été jaloux... une fois de plus ?

- Oui, mais cette fois terriblement !... C'est venu à la suite du bal de fiançailles de Roseline de Terre-Noire, dont la mère, tu te rappelles, était cousine germaine de la mienne. Malgré l'habitude prise par moi depuis deux ans de refuser toute invitation, je n'avais pu me dispenser d'y assister... J'y fus présenté à miss Bella, et je la trouvai charmante. Quelque temps après je la revis à la matinée de contrat de Roseline.

— Je me rappelle. J'y étais, et tu fus même très empressé...

— Trop, paraît-il, car ma cousine de Terre-Noire, qui est bien, tu le sais, la plus enragée marieuse que je connaisse, conçut immédiatement alors le projet de me « sauver du gouffre » comme elle dit, en m'enchainant légitimement dans les bras de miss Bella...

— Elle a même parlé devant moi de cette union comme de celle qui lui ferait le plus d'honneur Elle l'appelait « la perle de son écrin !... »

— Et naturellement ce qu'elle a dit devant toi avait été dit devant d'autres. Dans l'après-midi même, Paule apprenait ce projet par un de ces misérables trimballeurs de nouvelles, qui mettent leur amour-propre à paraître mieux informés que tout le monde, et assassinent une femme ou font tuer un homme pour avoir la satisfaction de lancer un cancan perfide ou un racontar empoisonné.

— Elle te fit une scène ?

— Non, mais le soir même, comme je rentrai du bal, vers trois heures du matin, je trouvai la malheureuse évanouie sur le balcon de sa chambre, où elle avait passé la nuit à m'attendre, par douze degrés de froid.

— Quelle folie !

— Une folie qui manqua de causer sa mort, car on désespéra d'elle pendant plus de trois jours. Mais si elle n'en mourut pas, cet acharnement, dirais-je presque, à me poursuivre, acheva de tuer l'amour que j'avais eu pour elle. Jusque-là notre vie commune avait subi bien des orages, bien des tempêtes. De ce jour elle devint un enfer. Cette femme, si supérieure, en descendait aux petitesses les plus vulgaires, aux espionnages les plus bas. Notre mutuelle adoration se transformait à de certains moments en une véritable haine. C'était une existence insoutenable Paule était devenue peu à peu la plus à plaindre des femmes, moi le plus malheureux des hommes. Il fallait prendre un parti décisif, irrévocable, le seul possible, celui auquel, à bout de forces, à bout de colères, à bout de larmes, j'en suis arrivé il y a deux jours ! Un bout de lettre, quelques mots nets, précis, n'appelant aucune réponse, mais, cela va sans dire, d'une politesse parfaite, ont suffi, je crois, pour amener une rupture absolument définitive.

— Mais elle ? comment a-t-elle accepté ce dénouement ?

— Avec une résignation, un calme, que je n'osais pas espérer.

— Calme !... Paule Santenay !... Hum !... Voilà qui me surprend !... Tout à l'heure encore, en admirant son portrait, je regardais ses yeux, et je ne crois guère au calme de leur propriétaire. Pas de lettres depuis avant-hier ?

— Pas un mot.

— Aucune demande d'entrevue ?... Aucune tentative de rencontre ?

(A suivre).